

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-006-17559/25/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et paiement de la cotisation 2025

118523

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

La Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence adoptée par le Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 affirme l'objectif « d'influer les politiques européennes ». Cet objectif se trouve également affirmé dans le cadre de la revoyure de l'Agenda de Développement Economique adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 30 juin 2022.

En effet, la mobilisation des programmes européens implique de positionner la Métropole en amont des programmes et des mécanismes de sélection de projets par une représentation adaptée de celle-ci auprès des principales institutions européennes : Commission Européenne, Parlement européen, Comité des Régions, Comité Economique Social et Environnemental...

Dans cette perspective, la Métropole dispose d'ores et déjà de différents relais et leviers, notamment à travers les liens historiques de nombre de ses 92 communes avec un grand nombre d'autres villes et territoires en Europe et en particulier en Méditerranée, mais aussi à travers l'adhésion à plusieurs réseaux, parmi lesquels l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

L'AFCCRE est une association nationale, créée en 1951, qui regroupe aujourd'hui plus de 1 000 collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, Villes, Communes et leurs groupements).

Elle est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble plus de 150.000 collectivités territoriales en Europe. L'AFCCRE est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004.

Les activités de l'AFCCRE s'articulent autour de deux grandes missions :

- La représentation et le lobbying territorial aux niveaux national, européen et international,
- Le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales dans le suivi des dossiers européens et internationaux et la mise en œuvre des politiques européennes au niveau local.

La Métropole Aix-Marseille-Provence compte 8 communes membres de l'AFCCRE : Marseille (membre fondateur en 1951), Plan-de-Cuques, Lançon Provence, La Roque d'Anthéron, Gémenos, Coudoux, Berre l'Etang et Aubagne.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône sont également membres de l'AFCCRE. La Communauté Urbaine de Marseille avait quant à elle adhéré à l'AFCCRE en 2011.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est membre de l'AFCCRE, sans discontinuer, depuis 2016. Son adhésion a été formalisée par l'adoption de la délibération n° FAG 001-1281/16/CM du 15 décembre 2016.

L'adhésion à l'AFCCRE et son renouvellement annuel, apportent une contribution significative à la dynamique européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lui permettant de participer aux activités européennes et internationales de l'association, et de bénéficier de l'ensemble des services offerts à ses membres :

1. Les formations pour les cadres et les élus sur les questions européennes ;
2. L'accompagnement et l'appui dans la mise en œuvre des politiques locales :
 - Une expertise technique ;
 - Une animation territoriale sur les questions européennes ;
 - Une aide à la définition et la mise en œuvre d'initiatives territoriales de soutien aux échanges européens ;
 - La veille et la diffusion d'information ;
3. La participation aux travaux politiques de l'Association.

La qualité de membre de l'AFCCRE ouvre droit à participer à l'ensemble des commissions de travail de l'AFCCRE. Présidées par des élus, ces commissions rassemblent élus et techniciens, et offrent un lieu unique d'échange, de dialogue et de propositions sur les questions européennes entre collectivités territoriales de tout niveau. Les représentants de la Commission européenne, les membres du Parlement européen, des Ministères ou des représentants d'autres associations d'élus en Europe sont régulièrement sollicités pour y intervenir.

Six commissions de travail sont en place :

- La Commission Europe et Voisinage ;
- La Commission Europe et Services Publics Locaux (présidée par Anne RUDISUHLI, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Déléguée aux Affaires européennes, membre du Comité des Région de l'Union européenne) ;
- La Commission Europe et Participation Citoyenne ;
- La Commission Environnement, Climat et Développement durable ;
- La Commission Emploi et Inclusion sociale ;
- La Commission pour l'Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Elles se réunissent le plus souvent à Paris mais également à Bruxelles.

L'Université européenne de l'AFCCRE :

Les élus et agents de la Métropole ont ainsi participé à différentes reprises à l'Université Européenne organisée chaque année par l'AFCCRE à destination des cadres et des élus des collectivités territoriales membres. En octobre 2023, elle s'est tenue à Marseille. Cette Université alterne sessions politiques plénières, forums de discussion et ateliers de formation et permet aux participants d'échanger et d'approfondir leur connaissance des enjeux européens pour les collectivités territoriales. La 10^{ème} Université européenne s'est tenue à Caen, les 3 et 4 octobre 2024.

La contribution de l'AFCCRE à la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole est plus que significative.

C'est pourquoi, le présent rapport vise à approuver le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe et à autoriser le paiement de la cotisation d'un montant de 10 000 euros, au titre de l'année 2025.

La cotisation annuelle est calculée au prorata de la population et selon un barème fixé par le Comité Directeur de l'association. La population prise en compte pour le calcul de la cotisation est celle qui correspond à la population totale de la structure intercommunale, déduction faite de la population des communes qui, au sein de cette structure intercommunale, sont déjà membres de l'AFCCRE.

L'application stricte de ce mode de calcul aurait dû conduire le nouveau territoire de la Métropole Aix- Marseille-Provence à verser un montant de cotisation annuelle de 37.389 euros.

Cependant, au regard du caractère exorbitant de ce montant, il a été décidé d'un commun accord avec le Comité Directeur de l'AFCCRE de prévoir un abattement de 27 389 euros, ramenant ainsi le montant annuel de cotisation à un niveau plus acceptable et cohérent au regard des différents apports d'une participation à ce réseau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019 portant adoption de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ECOR-001-12062/CM du 30 juin 2022 portant Actualisation de l'Agenda du Développement métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le développement et le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence passe par l'inscription de cette dernière dans les réseaux européens de collectivités, dont fait partie l'AFCCRE ;
- Qu'il est essentiel pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de confirmer son intégration à ces réseaux, à l'influence reconnue et dans lesquels se retrouvent l'ensemble des collectivités nationales et européennes qui comptent, permettant ainsi d'appuyer la construction d'une vraie stratégie d'influence au niveau national et européen et contribuant à développer les possibilités de diversification de sources de financement pour les projets de la Métropole ;
- Que l'avenir de la politique européenne de cohésion passe par une réaffirmation du rôle des territoires, à l'aune des défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques auxquels l'Union européenne est confrontée ;
- Qu'il est important pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de confirmer son adhésion à une association regroupant plusieurs des communes de son territoire, parmi lesquelles Marseille qui en est l'un des membres fondateurs ;
- Que le montant de la cotisation à verser par la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2025 tient compte d'un abattement consenti par le Comité exécutif de l'AFCCRE.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe ainsi que le versement de la cotisation annuelle au titre de l'année 2025 d'un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025, en section de fonctionnement : Chapitre 011 - nature 6281 - fonction 051.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EUROP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE